

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure ci-après décrite lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **DM-2023-30030 – 107, rue Angélique-Gazaille**

Cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputer conforme l'implantation de l'accès véhiculaire à 0,94 mètre d'une borne-fontaine, alors qu'on mentionne à l'article 132 du Règlement de zonage 431 que tout accès véhiculaire doit se situer à au moins un virgule cinquante (1,50) mètre d'une borne-fontaine.

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 30 JUIN 2023.

Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 30 juin 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière